

CONDITIONS PARTICULIÈRES DÉPÔT D'ENVOI EN AUTOMATE DE REMISE ALTERNATIVE

A défaut de stipulations dans les présentes conditions particulières (les "**Conditions Particulières**"), les stipulations des Conditions Particulières Remise Alternative et des Conditions Générales de POST Courier accessibles sur www.post.lu/conditions et en Point de Vente POST Courier sont applicables. Les termes utilisés avec une majuscule ont la signification qui leur est attribuée ci-dessous ou, à défaut, dans les Conditions Générales.

1. DÉFINITIONS

"Étiquette" : l'étiquette à usage unique, acceptée par POST Courier, préétablie et préaffranchie par l'Expéditeur déposant ou celui initial et/ou le Destinataire, apposée sur un Envoi pour acheminement par POST Courier et comportant un numéro permettant, le cas échéant, le suivi dudit Envoi ;

"Service Dépôt" : le Service permettant l'accès et le dépôt dans un Automate de Remise Alternative afin que :

- a) tout Expéditeur puisse y déposer un Envoi préaffranchi au tarif prévu dans la Liste de Prix et muni d'une Étiquette, conforme aux Conditions Particulières ;
- b) tout Destinataire initial puisse y déposer un Envoi muni d'une Étiquette en retour à l'Expéditeur initial, conforme aux Conditions Particulières et aux dispositions prévues entre POST Courier et l'Expéditeur.

2. UTILISATION DU SERVICE

- 2.1. Le Client peut choisir, au cas par cas, l'Automate de Remise Alternative au moyen duquel il souhaite accéder au Service Dépôt.
- 2.2. Le Service Dépôt, lorsqu'il concerne un Envoi muni d'une Étiquette en retour à l'expéditeur initial, ne comprend que les retours d'Envois à des Expéditeurs agréés par POST Courier (tels que définis sur son Site internet). Le retour d'Envois à des expéditeurs tiers n'est pas pris en charge par POST Courier.
- 2.3. A chaque utilisation du Service Dépôt, le Client devra :
 - a) s'assurer que l'Étiquette est fixée durablement sur l'Envoi concerné et que toutes les données devant y figurer (et tout particulièrement les Adresses respectives de l'Expéditeur et du Destinataire) sont clairement lisibles ;
 - b) suivre et se conformer aux instructions de chaque étape de la procédure de dépôt d'Envoi indiquée à l'écran de l'Automate de Remise Alternative ; et
 - c) déposer l'Envoi identifié (et uniquement cet Envoi) au titre du Service Dépôt, physiquement et exclusivement dans le casier désigné à cette fin à l'écran de l'Automate de Remise Alternative.
- 2.4. L'Envoi est réputé avoir été remis à POST Courier lorsque :
 - a) le code-barres (ou tout autre mécanisme d'identification accepté par POST Courier) figurant

sur l'Étiquette a été valablement reconnu par l'Automate de Remise Alternative et ;

- b) le casier désigné a été correctement refermé, après le dépôt final effectif de l'Envoi concerné.

A la demande du Client, l'Automate de Remise Alternative confirme la bonne fin de la procédure de remise de l'Envoi concerné, en imprimant un récépissé ou en l'envoyant sous format électronique à l'adresse de courriel renseignée par le Client à l'écran.

- 2.5. En cas de non-reconnaissance du code-barres figurant sur l'Étiquette (ou de tout autre mécanisme d'identification approuvé ou reconnu par POST Courier) par l'Automate de Remise Alternative, et ce malgré plusieurs tentatives, ou en cas d'indisponibilité du Service Dépôt et/ou de l'Automate de Remise Alternative, le Client peut utiliser un autre Automate de Remise Alternative ou se rendre dans un Point de Vente.
- 2.6. Tout Envoi remis dans un Automate de Remise Alternative dans le cadre du Service Dépôt qui ne correspond pas à l'Étiquette identifiée au cours de la procédure ou n'est pas conforme aux Conditions Générales et/ou Particulières, sera traité par POST Courier conformément à l'article 6.3.1 des Conditions Générales. POST Courier ne pourra pas vérifier si le contenu de l'Envoi correspond au contenu devant être dans cet Envoi, tel qu'indiqué par l'Étiquette.

3. RESPONSABILITÉ

- 3.1. Le Client reconnaît et accepte qu'il est et demeure seul responsable de la :
 - a) conformité de l'Envoi et son contenu aux Conditions Générales et/ou Particulières ;
 - b) conformité du contenu de l'Envoi aux mentions figurant sur l'Étiquette et/ou aux informations qu'il a déclarées à l'Expéditeur initial ;
 - c) de la bonne fin du dépôt de l'Envoi concerné dans le casier désigné par l'Automate de Remise Alternative et par la bonne fermeture de ce dernier.
- 3.2. La responsabilité de POST Courier ne saurait aucunement être recherchée dans le cas où, malgré l'identification de l'Étiquette par l'Automate de Remise Alternative :
 - a) l'Envoi ne se trouve pas dans le casier indiqué par l'Automate de Remise Alternative ou ;
 - b) le contenu de cet Envoi ne correspond pas au contenu devant être dans cet Envoi, d'après les informations de l'Étiquette, de l'Envoi ou communiquées par tout moyen par le Client.